

Document 2 : Mise en valeur des colonies et mode de fonctionnement du système colonial : Quelles dimensions culturelles, humanitaires et économiques ?

La variété des statuts des colonies et des types d'administration

La domination coloniale prend plusieurs formes juridiques. On distingue d'abord les **protectorats : l'État indigène est conservé, mais le colonisateur exerce la réalité du pouvoir**, comme en Tunisie ou au Maroc. Le protectorat diffère de la colonie en ce que les institutions existantes sont formellement maintenues par la puissance coloniale. Celle-ci assure la gestion de la diplomatie, du commerce extérieur et bien sûr de la défense. Le protectorat est, dans une certaine mesure, un mode d'administration coloniale indirecte.

En revanche, **dans les colonies, il n'y a pas d'État indigène. Le mandat est le mode d'administration coloniale consacré par la communauté internationale**, c'est-à-dire par la Société des Nations (SDN). C'était le cas jusqu'à la Première Guerre mondiale, les colonies allemandes ou les possessions de l'Empire ottoman avec le Togo, le Cameroun, en Afrique de l'Ouest et Centrale, ou encore la Syrie et l'actuel Liban. **Dans l'entre-deux-guerres, la France continue – héritage de l'Ancien Régime – de posséder des comptoirs, des implantations commerciales, notamment en Inde. Les Français pratiquent l'assimilation : les peuples coloniaux doivent renoncer à leur culture pour épouser les valeurs républicaines universelles.** Les Britanniques pratiquent, eux, l'association en laissant en place les pouvoirs locaux : c'est l'administration indirecte. **Dans un cas comme dans l'autre, ce sont toujours les Européens qui commandent.**

L'opposition entre administration directe et administration indirecte mérite cependant d'être nuancée. On peut prendre l'exemple de trois colonies britanniques ayant des statuts différents: l'Afrique du Sud, le Kenya et l'Inde. L'Afrique du Sud, qui est une colonie blanche de peuplement, a un statut de domination (comme l'Australie, la Nouvelle-Zélande ou le Canada): les Blancs ont un gouvernement local et le gouverneur est le représentant du roi d'Angleterre dans la colonie. C'est le self-government : les Blancs s'y auto-administrent et ne partagent pas le pouvoir avec les autres composantes ethniques de la colonie. Le Kenya est géré par le ministère des Colonies britannique, qui pratique l'indirect rule, laissant en place les autorités indigènes mais exerçant la réalité du pouvoir. L'Inde a un régime spécial, elle est gouvernée par un vice-roi et se divise en États indigènes sous protectorat britannique composé de provinces administrées par un conseil législatif d'abord nommé puis élu. Le Commonwealth of Nations désigne une fédération d'États souverains, toutes anciennes colonies britanniques (comme le Canada, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, l'Union sud-africaine ou l'Irlande du Sud). Le statut de Westminster en 1931 définit les relations entre la Grande-Bretagne et ces États qui consentent à faire librement allégeance à la Couronne britannique tout en disposant d'une pleine souveraineté.

Les dimensions culturelles et humanitaires de la colonisation

Certains colonisés ont accès à l'instruction et il y a des progrès dans le domaine de la santé : citons en exemple les campagnes de vaccination. Par ailleurs, la colonisation contribue à faire reculer l'esclavage et les guerres locales. Mais seule une infime partie du budget des États est consacrée au bien-être de la population (scolarisation, santé). L'enseignement est souvent inadapté : dans les colonies françaises, on parle aux enfants de « nos ancêtres les Gaulois ». Enfin les colonisés n'ont pas le droit de vote et n'ont aucun moyen de peser sur leur destin, lequel est entièrement décidé en Europe.

La mise en valeur économique des colonies

La colonisation permet un certain développement des transports et, dans certaines régions, l'implantation d'une industrie et d'une agriculture modernes. Mais la plupart de ces progrès ne profitent qu'à une infime minorité de colonisés. Partout, la conquête signifie l'appropriation des meilleures terres par les colons et leur mise en valeur pour la culture de produits locaux comme la vigne en Algérie ou le caoutchouc en Indochine. À côté des grandes plantations se développe également l'exploitation des ressources naturelles : minerais, bois.

La mise en valeur des colonies ne peut se faire que par une surexploitation des populations indigènes : en Afrique noire se met en place le travail forcé, notamment pour la construction des routes et des voies de chemin de fer.

La modernisation économique est imposée et ne se fait pas dans l'intérêt des colonisés, mais en fonction de ceux de la métropole. Ainsi, une colonie n'a le droit de commercer librement qu'avec sa métropole. Les colonisés sont sous-payés et tellement maltraités que parfois ils s'enfuient dans la forêt, comme en Afrique Centrale vers 1920. On leur vend des produits de mauvaise qualité, à des prix très élevés. En fait, en fournissant aux colonies les biens manufacturés, la métropole freine leur industrialisation.

Il existe une polémique sans précédent provoquée par l'adoption subreptice de la loi du 23 février 2005 qui, entre autres choses, portait « reconnaissance de la Nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés » – les députés de la majorité entendant favoriser, dans l'article 4, une vision valorisante de la colonisation et promouvoir l'enseignement, dans les programmes scolaires d'histoire, de son « rôle positif ».

On devrait revisiter de façon critique l'historiographie de la colonisation française.

Peut-être est-ce au nom de la décolonisation que l'on voulut, autour des années 1960, en finir avec l'histoire de la colonisation – ou, du moins, avec une certaine histoire de la colonisation. Ce fut, pour les Français ordinaires, une amputation brusque de leur « imaginaire colonial », fait de galeries de portraits héroïques, de représentations exotiques et de cartes de géographie impériales. Cet héritage de l'école républicaine de la III^e République était brusquement devenu caduc. Cela n'allait pas tout à fait de soi et cette mise au rancart de la panoplie coloniale représenta une véritable violence imposée à tout un pan de fierté nationale construite par les générations antérieures.

Au moment des indépendances, et dans les années qui suivirent, le vent de la décolonisation balaya les enseignements concernant la période coloniale. Il y eut des tentatives militantes d'histoire anti-colonialiste qui ne furent pas toujours reprises, mais il y eut, surtout, en France, l'ouverture d'une période d'oubli, une volonté de tourner la page. L'histoire du Maghreb colonial, par exemple, en fut durablement victime. Ce n'était plus un chantier noble.

Comme il arrive souvent aux lendemains de grands bouleversements, il y eut un temps de silence, d'oubli, de purgatoire. Sans doute était-ce indispensable pour partir sur de nouvelles bases. L'Empire s'était tellement inscrit, entre les deux guerres mondiales, dans l'identité française que sa remise en cause ne pouvait être qu'un arrachement. Il y fallait ce travail de deuil.

Ce purgatoire exerça ses effets, à des degrés divers, et sous des formes variées, sur les différentes régions de l'Empire. Nombre d'historiens de cette génération épousèrent alors la cause des peuples concernés.

Les combattants et la geste des indépendances, les galeries de portraits de grands ancêtres africains remplacèrent les héros de la colonisation et la légende dorée de l'Empire.

On voulait désormais se consacrer à l'histoire des peuples, et non plus à celle des entreprises coloniales : un changement de point de vue fondamental, qui justifiait intellectuellement

l'abandon de l'« histoire coloniale », celle des institutions impérialistes, au profit de cette « histoire des peuples ». La « bibliothèque coloniale » comme grille obligée de la connaissance était progressivement remise en cause, soumise à une relecture et à un décryptage critique et remplacée par de nouvelles œuvres.